

Conseil Municipal du Mercredi 9 février 2022 20H30 - Mairie de Montrollet Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjoints): SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux): BOUROTTE Lætitia, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, GRAVELAT

Virginie, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN

MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman.

Absent(s) non excusé (s) : néant Excusé(s) : BUISSON Michel

Pouvoir(s):

En préambule, le Maire demande au Conseil municipal la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour. Il concerne la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport « *Programme 5000 terrains de proximité 2022 - 2024* ». Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

ORDRE DU JOUR

Discussion sur les orientations budgétaires 2022.

Le Maire propose au Conseil municipal d'aborder les orientations budgétaires 2022 en faisant un point sur les exercices précédents. Il décrit l'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement depuis 2014. Il évoque notamment la baisse des dotations depuis 2025, l'évolution des bases fiscales, les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il met en évidence l'impact de la première tranche d'aménagement de bourg sur les exercices 2019, 2020 et 2021. Il rappelle que ce programme a été réalisé à pression fiscale constante c'est-à-dire sans relever les taux d'imposition sur la commune. Un emprunt relais de 200 K€ a été souscrit par la commune pour en 2020, les dernières échéances seront remboursées cette année. Le Maire expose au Conseil municipal les différentes orientations de l'année 2022 centrées sur le projet de deuxième tranche d'aménagement de bourg.

Le Conseil municipal acte avoir discuté des orientations budgétaires 2022.

<u>Demande de Subvention Crédits d'État & Agence Nationale du Sport « Programme 5000 terrains de proximité 2022-2024 » pour la deuxième phase d'Aménagement de bourg.</u>

Au vu des absences au dernier Conseil municipal du 9 décembre 2021, le Maire présente pour information le plan de financement de la phase 2 d'Aménagement du bourg nécessaire au dépôt de subvention des crédits d'État (D.E.T.R et D.S.I.L). Il mentionne une demande de 35 % du montant total de l'opération de 211 024,78€ HT décomposée de la façon suivante : Travaux Rue des Anciennes Ecoles et de la Bascule 81 636€, fourniture de plants 2 802,73€, clôtures auberge 2 030,60€, Haie multi espèces Auberge 1 760€, Plate forme parc multi activités 28 055,50€, Parc multi activités 32 213€, Skate parc 22 782€, Fontaine place Jean BREDIER 14 771,20€ et cour de la Mairie 24 973,75€.

En marge il indique que les équipements du parc multi-activité et le skate parc pourraient entrer dans le programme 5000 terrains de proximité 2022 – 2024 porté par l'Agence Nationale du Sport. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de subvention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise le Maire à déposer la demande de subvention.



Programme Voirie communale et chemins ruraux de 2022.

Le Maire présente au Conseil municipal les propositions du programme Voirie communale et chemins ruraux travaillé en commission ad hoc : La voie communale des ASSIEUX sera inscrite au FDAC 2023, les travaux préparatoires devront être engagé cette année, l'entretien des chemins sera réalisé dans le courant du mois de mai notamment en rebouchant les nids de poule formés cet hiver, le point à temps sera réalisé au mois de juin sur la voirie communale, des travaux de réhabilitation de la pluviale vont être réalisés dans le hameau de la BORDERIE ainsi que la pose d'une barrière de sécurisation de la voie communale menant au PUY MERIGOUT au droit de la digue de l'étang appartenant à André-Michel MILORD.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le programme de travaux pour l'année 2022.

Achats d'un ordinateur portable pour le secrétariat et remplacement des huisseries dans le logement de Pluyant.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il est urgent de remplacer l'ordinateur portable du secrétariat en fin de vie. Il propose un devis de la société AD2M de SAINT-JUNIEN d'un montant de 1 105€ TTC comprenant le PC, le pack service et la préparation complète de la machine, la livraison et l'installation sur site. En outre, il indique qu'il a été nécessaire de remplacer les huisseries du logement de PLUYANT pour un montant de 2 759,63€ TTC et qu'il faut engager ce paiement en amont du futur budget.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

<u>Convention de participation au Centre Social de CONFOLENS pour l'accueil de loisirs des</u> enfants de la commune.

Le Maire présente la convention établie par le centre socio-culturel du CONFOLENTAIS afin de permettre aux enfants de la commune de MONTROLLET de participer au besoin à l'accueil de loisirs. Les tarifs et les aides éventuelles sont mentionnées dans la dite convention. En outre, il est évoqué par Sébastien VAN MALDEGHEM la possibilité de prendre contact avec des Centres d'accueil de Loisir sans hébergement du département de la Haute-Vienne, notre commune étant rattaché au bassin de vie de SAINT-JUNIEN. Il est convenu que ce travail sera confié au C.C.A.S de la commune qui va en examiner la faisabilité ainsi que l'emprise financière.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention.

Demandes d'achat de terrain sur la commune.

Le Maire indique que deux demandes d'achats de chemin rural et d'une partie de voirie communale ont été formulées :

- la première par Jean Baptiste LACHAUME, habitant 9 MONTBAZET, qui souhaite acquérir un tronçon de chemin rural qui jouxte sa maison d'habitation entre les parcelles 157 et 155. Ce chemin mène à une parcelle actuellement mais reste très peu utilisé par l'agriculteur concerné. En outre, son accès reste difficile. Un passage pourrait facilement être aménagé au nord de la parcelle 157 au besoin de la session.
- la seconde par Françoise LABARUSSIAS, 3 MONTBAZET, concerne une partie de la voie communale 204 qui longe un bâtiment de sa propriété. En effet, aujourd'hui la voie communale n'est plus à sa place initiale et débouche sur la route départementale 82 en empruntant la parcelle 133 appartenant à Françoise LABARUSSIAS. La transaction consisterait à valider dans les actes l'état de fait.

La commission Voirie s'est rendue sur le terrain et a émis un avis favorable aux deux sessions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et décide de donner une suite favorable aux deux demandes d'achat.



Désignation d'un référent handicap.

Le Maire indique que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 renforce le cadre juridique de l'obligation d'emploi, de nouveaux droits et sécurise les parcours professionnels. Cette loi rend obligatoire dans toute collectivité la désignation d'un référent « handicap » chargé de coordonner les actions engagées en la matière. Le Maire propose de nommer Lætitia BOUROTTE référente « handicap » pour la commune de MONTROLLET.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Questions et informations diverses.

Organisation de la seconde édition du Marché de Producteurs.

Le Maire indique qu'une première réunion a eu lieu le 17 janvier 2022 avec la commission animation pour évoquer l'organisation de la prochaine édition du marché de producteurs. L'idée est bien de reprendre l'organisation de la manifestation telle qu'elle a été mise en place l'année passée. Il annonce qu'une prochaine réunion d'organisation aura lieu d'ici la mi-mars.

Plantation citoyenne du samedi 12 février 2022 - Le DEVAIS.

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'organisation de la plantation citoyenne de samedi 12 février 2022 dans le cadre du plan bocager municipal. Presque 250 plans vont ainsi être plantés sur le secteur du DEVAIS pour reconstituer une haie bocagère en partenariat avec le C.E.T.E.F et un agriculteur de la commune Patrice BUISSON.

Fête de la Randonnée communautaire.

Bruno SERAFINI indique que la commission animation souhaite répondre à l'appel à candidature de la Communauté de Communes de Charente Limousine concernant la fête de la randonnée 2022. En effet, il souhaite se positionner sur ces manifestations du fait du grand intérêt des habitants de notre secteur pour cette pratique. Deux dates sont pré-positionnées en mai et octobre. Il précise que la commission pourrait éventuellement organiser une randonnée sur la commune même si celle-ci n'était pas retenue à l'échelon communautaire. Le Conseil municipal accueille favorablement cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h05.

SAVY Benoît - Maire

GRAVELAT Virginie - Secrétaire de séance.